



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E85537

VALABLE JUSQU'AU 18/01/2025

ÉDITÉ LE 19/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/09/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 34 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC EVRY

Siret : 500 051 271 00053

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 2114677

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP F 13615N1244000/001 509697/24

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP F 13615N1244000/001 509697/24

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/11/2023

Raison sociale : TITAN CONSTRUCTION RENOVATION

Sigle : TITAN CONSTRUCTION RENOVATION

48-50 RUE D'ESTIENNE D'ORVES  
91370 VERRIERES-LE-BUISSON

Téléphone : 01 64 50 47 95

Portable : 07 60 68 34 78

Site Internet : www.titan-construction.fr

E-mail : contact@titan-construction.fr

Responsabilité légale :

LACOSTE BAPTISTE GÉRANT / FREMENTAIN CÉDRIC GÉRANT

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Carreleur,Couvreur,Maçon,Menuisier,Peintre,Plâtrier / Plaquiste)	19/01/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	19/01/2021
o Fenêtres de toit	19/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	19/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	19/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	19/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAIN  
CARRE HAUSSMANN II  
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE  
77127 LIEUSAIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.